

1

Introduction

Certains risques, comme ceux liés aux produits chimiques ou radioactifs, sont relativement bien identifiés et circonscrits au milieu professionnel. Par contre, la manutention fait partie intégrante de l'activité courante de tout un chacun.

Qui ne porte pas un carton, ne pousse pas un meuble, ne se déplace pas avec des charges lourdes " juste pour quelques mètres... ", ou essaie de prendre un objet un peu trop haut, un peu trop bas, ou trop éloigné de soi ? Paradoxalement, cette quotidienneté en fait un risque souvent sous-estimé, voire minoré dans ses conséquences.

Ainsi, les statistiques du régime général de la sécurité sociale et du CNRS révèlent que la 2^{ème} cause des accidents du travail ou de service (hors trajet) est liée aux problèmes de manutention (20%) derrière les chutes (30%).

En s'appuyant uniquement sur les données du régime général de la sécurité sociale, il y aurait un accident du travail lié à la manutention entraînant un arrêt de travail supérieur à 24 heures toutes les 8 secondes...

D'autre part, une enquête de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) montre que les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont souvent la conséquence de faux mouvements lors de déplacements de charge, de postes mal adaptés à l'accomplissement des tâches...

Les accidents et les maladies professionnelles peuvent être évités si les risques sont décelés et si les moyens préventifs sont adaptés aux conditions de travail.